

**RAPPORT ANNUEL 2017-2018  
COMITÉ DE LA DÉFENSE DE L'ABCPI**

**Introduction**

1. Le présent Rapport annuel est présenté à l'Assemblée générale de l'Association du Barreau de la Cour pénale internationale (ABCPI) conformément aux dispositions de l'article 5-3-c des Statuts de l'ABCPI. Il expose les activités du Comité de la Défense pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 29 juin 2018.

2. Le Comité de la Défense est composé des membres suivants :

Me Caroline Buteau, Présidente

Dr Antonios Abou Kasm

Me Emmanuel Altit

Me Emile Aoun

Me Michel Bourgeois

Me Xavier-Jean Keïta

Chef Charles Taku

**1. Mandat du Comité de la Défense**

3. Le Comité de la Défense est en charge de veiller aux intérêts des suspects et des accusés et, par le biais de commentaires, de proposer des amendements au Comité consultatif chargé de la révision des textes. Il conseille le Conseil exécutif et l'Assemblée générale sur toutes matières affectant les intérêts de la Défense.

**2. Sessions de travail**

4. Le Comité de la Défense s'est régulièrement réuni afin de discuter et réfléchir aux questions qui concernent la Défense. Ses membres ont également été en contact par téléphone et par courrier électronique. Le Comité de la Défense s'est notamment réuni les 12 juillet 2017, 17 août 2017, 11 octobre 2017, 17 janvier 2018, 6 mars 2018, 12 avril 2018, 7 mai 2018 et 4 juin 2018. Les réunions se sont tenues en personne, mais certains membres ont participé par conférence téléphonique. Cinq membres du Comité résident à La Haye pour des raisons professionnelles, ce qui a facilité la tenue des réunions sur place.

5. Le Comité s'est réuni pour la première fois le 12 juillet 2017 au siège de la Cour pénale internationale (CPI). Les membres du Comité ont ainsi pu faire connaissance et confirmer leur engagement face au mandat du Comité de la Défense. Les membres du Comité qui ont été également membres au cours de l'année précédente (Me Bourgeois

(ancien Président), Me Emmanuel Altit, Me Xavier-Jean Keïta et Chef Charles Taku) ont présenté un compte-rendu du travail accompli au cours de l'année écoulée. Il a été convenu que le Comité de la Défense devait poursuivre le travail entamé l'année précédente par le Comité.

6. Enfin, il convient de souligner que le Comité de la Défense a choisi le français comme langue de travail.

### **3. Plan de travail pour l'année 2017-2018**

7. À la demande du Conseil exécutif de l'ABCPI, le Comité de la Défense a soumis une proposition de plan de travail exposant les principaux objectifs que se sont fixés les membres du Comité de la Défense pour la période du 1er juillet 2017 au 29 juin 2018. Ce plan d'action s'est inscrit dans la continuité des efforts déployés par les membres du Comité de la Défense au cours de l'année précédente.

8. Le Comité de la Défense y énonçait les principaux objectifs qu'il s'était fixés, à savoir :

- Établir un lien entre les Équipes de Défense et l'ABCPI afin de recueillir les doléances, suggestions et commentaires des Équipes;
- Chercher des pistes de solutions concrètes aux difficultés et défis rencontrés par les Équipes de Défense, en concertation avec le Conseil exécutif et les autres Comités de l'ABCPI; et,
- Participer aux discussions concernant toutes les questions relatives à l'aide légale, incluant la question spécifique du statut fiscal des Conseils eu égard aux revenus perçus de la Cour.

9. Le 15 septembre 2017, le Comité de la Défense recevait les commentaires du Conseil exécutif sur le plan de travail proposé par le Comité. Le Conseil exécutif confirmait qu'il était d'accord avec les objectifs que s'était fixé le Comité. Il était convenu que le Comité travaillerait sur les points suivants :

- a) Création d'un Groupe email ;
- b) Aide légale ;
- c) Statut des membres de l'Équipe de Défense ;
- d) Participation de la Défense aux activités de sensibilisation ;
- e) Problèmes informatiques ; et
- f) Assistance aux autres Comités.

#### 4. Résumés des principales réalisations et activités du Comité

##### a. Aide légale

10. Le 9 mai 2018, à la demande du Conseil exécutif de l'ABCPI, le Comité de la Défense a soumis ses commentaires sur le *Rapport sur les progrès relatifs au développement de propositions pour les ajustements du système de rémunération de l'aide légale pour 2019* (« Rapport ») présenté par le Greffier de la CPI, daté du 27 mars 2018<sup>1</sup>.

11. En plus des commentaires spécifiques qu'il a formulés sur chacune des propositions du Greffier, le Comité de la Défense a fait part de ses préoccupations sur le fait que le Rapport préparé par le Greffier était fondé exclusivement sur les conclusions – quoiqu'elles ne soient pas toujours prises en compte – d'un seul expert. Il a également souligné que le contenu de ce Rapport n'avait fait l'objet d'aucune consultation générale au sens de l'article 20-3 du Règlement de procédure et de preuve de la CPI, et que l'ABCPI ne semblait pas avoir été consultée de manière formelle avant sa préparation, à l'exception d'une journée table-ronde tenue sur la question le 19 juin 2017.

12. Bien qu'il ne puisse pas reprendre l'ensemble de ses commentaires sur le Rapport, le Comité de la Défense a relevé les deux points les plus importants sur lesquels il a manifesté son désaccord, le premier étant la proposition de mise en œuvre d'un système de rémunération à l'heure pour les Conseils et le second, l'absence complète de proposition du Greffier sur la question cruciale de l'exemption d'impôts sur le revenu perçu de la Cour par les Conseils et leurs équipes.

##### b. Conditions de travail du personnel d'appui aux Conseils

13. En février 2018, le Comité de la Défense a pris connaissance du contenu de la Décision du Comité de discipline du 6 septembre 2017<sup>2</sup>.

14. Suite à cela, le Comité a entamé une réflexion sur la question de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail.<sup>3</sup> Il a également axé ses réflexions sur les conditions de travail du personnel de soutien des Conseils<sup>4</sup>. Il a également discuté de la lettre transmise au Conseil exécutif de l'ABCPI de même qu'à la Section d'Appui aux Conseils de la CPI par les Conseils de la Défense Melinda Taylor et Mylène Dimitri, initiative soutenue par les membres du Comité de la Défense.

---

<sup>1</sup> CBF/30/12/Rev.1.

<sup>2</sup> Voir la décision publiée le 13 mars 2018 : <https://www.icc-cpi.int/get-involved/Pages/Disciplinary-board.aspx?ln=fr>

<sup>3</sup> Notamment, réunion du 16 mars 2018.

<sup>4</sup> Aux fins de rédaction du présent rapport seulement, l'expression « personnel de soutien » fait référence à toute personne travaillant pour la Défense d'un accusé ou d'un suspect devant la Cour, à l'exclusion des Conseils. En particulier, cette expression fait référence aux Assistants légaux, aux Gestionnaires de dossier, aux Enquêteurs, etc.

15. À la suite de cette réflexion, le Comité s'est engagé à prendre contact avec le Comité du personnel d'appui aux Conseils pour déterminer s'il était en mesure de l'assister dans son mandat. En définitive, le Comité de la Défense a collaboré avec le Comité du personnel d'appui aux Conseils en présentant ses observations sur un document préparé par le Comité du personnel d'appui aux Conseils.

16. Le Comité de la Défense recommande que cette collaboration avec le Comité du personnel d'appui aux Conseils se poursuive au cours du prochain mandat.

### **c. Imposition des Conseils et des membres de leurs Équipes**

17. Depuis l'année 2013, plusieurs membres d'Équipes de Défense et de Représentation légale des victimes ont rencontré des difficultés avec les autorités fiscales néerlandaises concernant leurs obligations fiscales aux Pays-Bas. À ce jour, malgré le caractère critique de la situation, ce problème n'a toujours pas été réglé. Les membres des Équipes de la Défense et de Représentation légale des victimes touchés par ce problème se trouvent, pour certains depuis plusieurs années, dans une position d'insécurité importante quant à leur situation financière.

18. La Présidente du Comité de la Défense est membre du Groupe de travail sur les impôts de l'ABCPI. Elle a tenu le Comité informé des travaux du Groupe de travail, ce qui a permis des échanges intéressants sur cette question au sein du Comité.

19. Le Comité supporte sans réserve les conclusions du Groupe de travail sur les impôts de l'ABCPI et se réfère au rapport que celui-ci a déposé auprès du Conseil exécutif, intitulé *La situation fiscale du Conseil et du personnel de soutien – propositions et recommandations*, daté du 29 janvier 2018<sup>5</sup>.

20. Le Comité de la Défense est d'avis que tous les moyens doivent être pris pour remédier de manière permanente à cette question.

### **d. Sensibilisation et information (« Outreach »)**

21. Le Comité de la Défense a été informé le 7 février 2018 via *Twitter* qu'une délégation de la Présidence de l'ABCPI avait rencontré le 5 février 2018 la Présidente de la CPI, et qu'au cours de cette rencontre, la question de la participation de la Défense aux activités de sensibilisation et d'information (*Outreach*) avait été soulevée. Le Comité s'est réjoui que cette question ait fait l'objet de discussions avec la Présidente de la CPI, notamment car ce sujet faisait partie des sujets sur lesquels le Comité avait indiqué vouloir se pencher dans son plan de travail.

---

<sup>5</sup> Il peut être consulté à l'adresse suivante :

[https://docs.wixstatic.com/ugd/ff5a5e\\_250e9f39747143808be069b814fd1325.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/ff5a5e_250e9f39747143808be069b814fd1325.pdf)

22. Dès lors, le 9 février 2018, le Comité a transmis au Président un document de travail sur la question. Le Comité de la Défense y concluait que la Défense était en général absente des activités de sensibilisation et d'information, en particulier celles sur le terrain, dirigées vers les populations touchées par les crimes qui sont de la compétence de la Cour. Il rappelait également qu'il était dans l'intérêt de la justice que la Défense soit consultée dans ce cadre, et qu'elle puisse, lorsque cela était opportun, y participer ou contribuer à l'élaboration du message qui serait véhiculé dans le cadre des activités d'information et de sensibilisation de la Cour. Enfin, le Comité concluait par 6 recommandations formulées à l'attention de la Présidence et du Conseil exécutif. Voici, en résumé, les recommandations adressées :

- Lorsque les activités de sensibilisation ne visent aucune affaire ou situation en particulier, mais ont principalement pour objet le mandat de la Cour, son rôle ou ses activités de manière générale, la Défense devrait être consultée en amont ;
- Lorsque les activités de sensibilisation visent une affaire ou une situation en particulier, les équipes de Défense concernées devraient être consultées et invitées, si cela est opportun, à participer auxdites activités ;
- En ce qui concerne les activités de sensibilisation qui se tiennent au siège de la Cour, notamment les visites et événements organisés par la Cour à l'intention de différents publics, journalistes, juges, étudiants, haut fonctionnaires, universitaires ou autres, au moins un représentant de la Défense devrait être invité à y participer, notamment afin d'expliquer le rôle de la Défense ;
- La Défense devrait être invitée à participer aux cérémonies officielles de la Cour qui regroupent l'ensemble des organes ;
- La Défense doit disposer de la possibilité de revoir les publications préparées par la Cour visant à mieux faire connaître le travail et les activités de la Cour, comme le fait probablement déjà le Procureur et les Chambres, afin de fournir son apport sur le contenu des documents publiés par la Cour, selon l'angle de la Défense ; et
- De la même manière, les équipes de Défense doivent pouvoir donner leurs commentaires avant la diffusion d'informations sur le site web du Tribunal et les plateformes de réseaux sociaux tels que *Twitter* et *Facebook* lorsque celles-ci les concernent directement.

23. Le 26 mars 2018, le Comité de la Défense a relancé la Présidence de l'ABCPI afin de lui rappeler sa disponibilité à travailler sur cette question. Le Président de l'ABCPI lui a notamment fait part du fait que le document de travail transmis par le Comité de la Défense serait étudié par le Conseil exécutif lors de sa réunion du 13 avril 2018.

#### **e. Groupe de veille de la Défense**

24. Le Comité de la Défense est fier d'annoncer qu'il a réussi à concrétiser une idée qui avait été proposée en 2016 par les Équipes de la Défense lors d'une rencontre avec des représentants du Comité de la Défense. Ce Groupe email a pour points focaux un membre du Comité et un membre désigné pour chacune des Équipes de Défense afin d'échanger, par email, sur toutes difficultés ponctuelles auxquelles les Équipes de Défense seraient confrontées. Ce Groupe email permet par ailleurs au Comité d'être en contact permanent avec les Équipes, et de servir de point focal entre celles-ci et l'ABCPI.

25. Ainsi, le 25 janvier 2018, la Présidente du Comité de la Défense, au nom du Comité, a communiqué avec chacune des Équipes de Défense pour lui demander si elle souhaitait participer au Groupe de veille ou non et, dans l'affirmative, si elle pouvait déterminer qui serait le point focal de l'équipe.

26. Le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Comité de la Défense a transmis un courriel de rappel aux Équipes qui n'avaient pas répondu.

27. Enfin, le 28 mai 2018, le Comité de la Défense a lancé le Groupe de veille de la Défense, qui est maintenant pleinement opérationnel.

28. Ce Groupe email est composé d'un représentant pour chaque Équipe de Défense, un représentant du Bureau du Conseil public pour la Défense (OPCD) et de la Présidente du Comité de la Défense (en tant que *manager* du Groupe). Tout message qui sera envoyé à l'adresse email du Groupe de veille sera transmis à l'ensemble des membres du Groupe de veille. Les membres du Groupe ont été invités à utiliser ce Groupe email pour communiquer des informations qu'ils jugent importantes à leurs collègues, pour leur poser des questions, ou pour partager leur expérience face à certains défis ou difficultés auxquels ils seront confrontés.

#### **f. Commentaires et discussions**

29. En plus d'avoir présenté des observations sur le Rapport sur les progrès relatifs au développement de propositions pour les ajustements du système de rémunération de l'aide légale pour 2019 présenté par le Greffier de la CPI, daté du 27 mars 2018 (*Supra*, section 4.a.), le Comité de la Défense a présenté ses observations sur les deux documents suivants :

- *Commentaires sur un document à la demande du Conseil exécutif*

30. Le 7 février 2018, le Comité de la Défense a transmis, sur invitation du Conseil exécutif, ses commentaires sur un document préparé par la Section d'appui aux victimes et aux témoins (VWU).

- *Commentaires sur un document du Comité du personnel d'appui aux Conseils*

31. Par ailleurs, tel que discuté ci-dessus, le Comité de la Défense a collaboré avec le Comité du personnel d'appui aux Conseils. Le 4 juin dernier, le Comité de la Défense a présenté ses observations sur un document préparé par le Comité du personnel d'appui aux Conseils.

32. À cet égard, le Comité de la Défense réitère qu'il est soucieux des conditions dans lesquelles travaille le personnel d'appui aux Conseils et estime qu'il est important d'offrir à celui-ci des conditions de travail acceptables et dignes ainsi qu'une sécurité juridique qui s'inscrit dans un cadre contractuel solide et équilibré.

#### **g. Divers**

33. À la suggestion du Comité de la Défense, une adresse courriel a été créée afin de faciliter la communication du Comité avec les membres.

Cette adresse est : [defence@iccba-abcpi.org](mailto:defence@iccba-abcpi.org)

#### **5. Recommandations**

34. Sur la base de tout ce qui précède, le Comité de la Défense souhaite faire les recommandations suivantes :

- A. Continuer de considérer la Réforme de l'aide juridictionnelle aux frais de la Cour, incluant la situation fiscale des Conseils et des membres de leurs équipes, comme une priorité, et veiller à ce que le Conseil exécutif et les Comités pertinents soient pleinement impliqués dans tout processus de réforme initié par le Greffier ;
- B. Œuvrer afin que le personnel d'appui aux Conseils puisse bénéficier de conditions de travail acceptables et dignes et, à cette fin, engager un dialogue avec le Greffier afin de tout mettre en œuvre pour leur offrir une sécurité juridique qui s'inscrit dans un cadre contractuel solide et équilibré ;
- C. Continuer à tout mettre en œuvre pour que la participation de la Défense aux activités de sensibilisation et d'information soit garantie, afin que le message

véhiculé soit juste et équitable et que l'importance de la Défense dans le système de justice pénale internationale soit ainsi pleinement reconnue ;

- D. Veiller à ce que soit mis en place un réseau de communication et d'échange d'informations entre la Présidence, le Conseil exécutif et les Comités, afin de maintenir une cohérence dans la gouvernance de l'ABCPI ;
- E. Enfin, à titre individuel, il convient de rappeler aux membres élus des Comités et du Conseil exécutif de l'ABCPI qu'en rejoignant un Comité ou le Conseil exécutif, ils s'engagent à participer pleinement et activement aux travaux dudit Comité ou du Conseil exécutif.

Soumis le 19 juin 2018 au Conseil exécutif

Caroline Buteau, Présidente du Comité de la Défense  
Au nom du Comité de la Défense